



TITRES PAYABLES PAR INTERNET

LE SERVICE D'ENCAISSEMENT DES RECETTES PUBLIQUES PAR INTERNET



GUIDE DE MISE EN ŒUVRE SITE COLLECTIVITE



Le présent guide de mise en œuvre présente le service de paiement des recettes publiques locales Internet via le dispositif PayFip .	par
Conformément à la convention signée entre les différentes parties prenantes, toutes les informaticontenues dans ce guide sont susceptibles d'être mises à jour.	ions
Votre comptable public et le correspondant moyens de paiement du département (administrateur local PayFiP) seront tenus informés des mises à jour apportées au fur et à mesure de leurs intégrations.	l de
Guide_de_mise_en_oeuvre_PayFip_site_Collectivité_juin2025.odt	1

TABLE DES MATIERES

1. DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP	3
1.1 Les enjeux du paiement en ligne dans le secteur public local	
1.3 Objectifs du guide de mise en œuvre	
2. LES CONDITIONS REQUISES POUR ADHÉRER À PAYFIP	6
3. LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	7
3.1 Les formalités d'adhésion	7
3.2 Le developpement d'un espace de paiement sur le site Internet de la collectivité	
3.2.1 Choix du mode de saisie	
3.2.1.1 Le compte-usager	8
3.2.1.2 Le formulaire de saisie manuelle	
3.2.2.1 Pour un lien de type "href" la syntaxe à utiliser est la suivante :	
3.2.2.2 Pour un lien sur un bouton la syntaxe à utiliser est la suivante :	
3.3 Phases de test et d'activation.	11
3.3.1 Phase de test	12
3.3.1.1 Test d'envoi de l'URL à l'application PayFiP	
3.3.2 Phase d'activation.	
3.4 Passage en production.	
3.4.1 Adresse d'envoi et structure de l'URL aller :	
3.4.2 Adresse d'envoi et structure de l'URL retour:	
4. LE DÉROULEMENT DES PAIEMENTS	29
4.1 L'ENVOI AU PORTAIL DE LA COLLECTIVITÉ DE L'INFORMATION RELATIVE AU PAIEMENT	29
4.2 L'ENVOI DU TICKET DE PAIEMENT À L'USAGER ET AU POSTE COMPTABLE	29
4.3 L'EMARGEMENT AUTOMATISE DU PAIEMENT DANS HÉLIOS	29
5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	30

ANNEXES

1 - Messages anomalies PayFiP

1. DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP

1.1 LES ENJEUX DU PAIEMENT EN LIGNE DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL.

Le paiement en ligne a commencé à se développer dans le secteur public local dans le courant des années 2000, dans des secteurs comme le tourisme, la billetterie ou pour alimenter des comptes familles. Mais cette percée est restée cantonnée à quelques collectivités.

Dans ce contexte, en 2008 la DGFiP a souhaité élaborer un dispositif de paiement en ligne utilisable par le plus grand nombre. Plusieurs collectivités pilotes ont travaillé avec la DGFiP pour mettre en œuvre le dispositif aujourd'hui proposé. Cette collaboration a permis d'enregistrer en 2010, les premiers paiements en ligne des titres émis par ces collectivités pilotes.

Le dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur Internet doit permettre de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent pouvoir bénéficier comme dans d'autres domaines de la vie courante la possibilité de pouvoir effectuer leurs démarches en ligne et donc de pouvoir payer leurs factures de crèche de restauration scolaire ou d'eau sur Internet. En effet, le télé-paiement par carte bancaire sur Internet permet de régler ses factures 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sans avoir à se déplacer et ce dans un environnement sécurisé.

Le dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur Internet doit permettre de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent pouvoir bénéficier comme dans d'autres domaines de la vie courante la possibilité de pouvoir effectuer leurs démarches en ligne et donc de pouvoir payer leurs factures de crèches, de restauration scolaire ou d'eau sur Internet. En effet, le télé-paiement par carte bancaire sur Internet permet de régler ses factures 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sans avoir à se déplacer et ce dans un environnement sécurisé.

Afin de compléter l'offre de service de PayFiP de la DGFiP, il est apparu nécessaire de proposer aux collectivités le paiement par prélèvement.

Les collectivités adhérentes à PayFiP peuvent alors offrir à leurs usagers le choix de régler leurs titres ou leurs factures de rôles par un mandat de prélèvement unique à partir de coordonnées bancaires déjà enregistrées. Cette solution est gratuite à la fois pour l'usager et la collectivité.

A partir de la version 15, l'offre TIPI devient l'offre PayFiP proposant le paiement par carte bancaire et le paiement par prélèvement.

Cette nouvelle offre est complémentaire aux autres moyens de paiement automatisés (les prélèvements récurrents, le TIP et la lecture optique).

Par ailleurs, l'article L. 1611-5-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, au plus tard le 1er janvier 2022, la mise à disposition par les entités publiques d'un service de paiement en ligne à destination de leurs usagers.

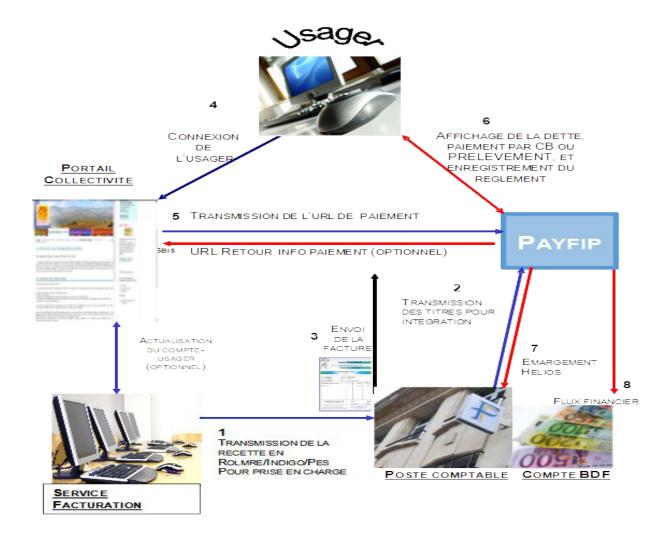
Pour le règlement des titres et des rôles émis par les collectivités, la solution PayFiP constitue la solution de paiement unique permettant de satisfaire à l'obligation légale.

Enfin, depuis le 20 mai 2021, l'adresse url du site, initialement <u>www.tipi.budget.gouv.fr</u>, a été mise à jour et est devenue <u>www.payfip.gouv.fr</u>.

1.2 DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

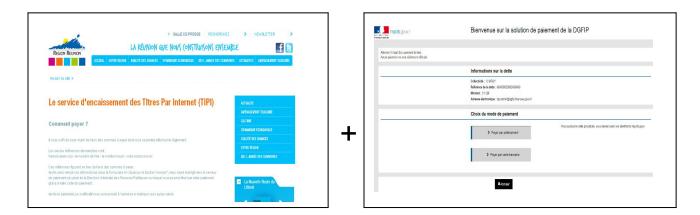
Le recours à PayFiP est d'abord un choix. Chaque adhésion est contractualisée pour une ou plusieurs catégories de produits. L'environnement qui gère les règlements est entièrement sécurisé et automatisé.

Synoptique de fonctionnement du dispositif :



Le système suppose l'émission préalable de titres de recettes ou d'articles de rôle puis leur prise en charge par le comptable public. Ces titres sont par la suite pris en charge dans Hélios et intégrés le lendemain dans l'application PayFiP. Une fois que l'usager reçoit son avis des sommes à payer (ASAP), celui-ci se connecte à l'adresse du site Internet de la collectivité indiqué sur cet avis. Il saisit les références de sa dette dans le formulaire proposé sur le site de la collectivité ou la sélectionne dans un compte usager.

Une fois les contrôles de forme et de cohérence effectués par l'application PayFiP (référence de la dette, montant...), l'usager est invité en fonction du choix de la collectivité à sélectionner un mode de paiement. Dans l'exemple ci-dessous, la collectivité propose à ses usagers de régler leur dette par prélèvement ou par Carte Bancaire :



Si des anomalies sont constatées par l'application PayFiP, des messages d'erreur peuvent s'afficher (cf annexe 2).

A l'issue de la transaction, l'usager a la possibilité d'imprimer un ticket de paiement. Ce ticket est transmis simultanément sur l'adresse électronique fournie par l'usager ainsi qu'au comptable public gestionnaire de la collectivité.

L'application PayFiP enregistre cette transaction et transmet le lendemain l'information de paiement à Hélios pour émarger automatiquement le titre payé.

1.3 OBJECTIFS DU GUIDE DE MISE EN ŒUVRE

Le présent guide constitue le principal outil de mise en œuvre proposé aux collectivités candidates. Il s'appuie sur des retours d'expériences. Son objectif est de fournir une aide pour la réalisation de chaque projet. Ce guide décrit pour chaque étape l'ensemble de la marche à suivre.

2. LES CONDITIONS REQUISES POUR ADHÉRER À PAYFIP

Pour adhérer au dispositif, la collectivité ou l'établissement doit respecter un certain nombre de critères :

- Disposer d'un portail Internet permettant à l'usager :
- soit de saisir les références de son titre dans un formulaire de saisie ;
- soit d'accéder à la liste de ses dettes dans un compte usager;
- Le budget de la collectivité adhérente doit être géré par le comptable public dans l'application **Hélios**;
- Utiliser une **nomenclature** du secteur public local (**hors M31**, le service n'est à ce jour pas offert aux offices publics de l'habitat);
- Émettre des titres supérieurs à 1€ et inférieurs à 1 000 000 000 € ;
- Disposer d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS) pour l'adhésion au prélèvement ;
- Se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ¹;
- Faire apparaître clairement sur les avis des sommes à payer la possibilité de payer en ligne;
- Autoriser les adresses IP ci-dessous :
 - Pour les échanges avec PayFiP (en entrée et en sortie) :
 - => 145.242.11.87 sur le port https 443
 - Pour recevoir les notifications (en entrée vers l'adhérent) :
 - => 145.242.11.3 sur le port https (443) ou le port http (80) *
 - => 145.242.11.240 sur le port https (443) ou le port http (80)
 - => 145.242.11.241 sur le port https (443) ou le port http (80) *

^{*} le port (https / http) à autoriser est fonction de l'URL de notification choisie et utilisée par l'adhérent. L'usage d'une URL « http » est déconseillé.

¹ La collectivité s'engage à informer l'usager, sur son portail, des droits Informatiques et Libertés qui lui sont reconnus par la réglementation précitée auprès du comptable public.

- Si le site Internet fonctionne en environnement sécurisé HTTPS (TLS 1.2), communiquer à l'administrateur local PayFiP (correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP) le certificat utilisé.
- Si ce certificat n'est pas référencé dans les bases de la DGFiP, son intégration sera nécessaire. Cette opération sera réalisée par les équipes techniques PayFiP dans les sept jours ouvrés.

Il conviendra de communiquer au correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP le certificat ainsi que le nom de domaine qui sera destinataire des notifications retours. Le correspondant moyens de paiement se chargera de les adresser aux administrateurs nationaux de PayFiP.

L'envoi des notifications par PayFiP n'est possible que si le nom de domaine de la collectivité est intégré dans le proxy de la DGFiP. Pour ce motif, un paiement de test est nécessaire. La prise en compte du nom de domaine sera effective sous 24 heures. Un nouveau paiement de test permettra alors de vérifier le bon fonctionnement des retours. Dans le cas d'un changement de nom de domaine, un nouveau paiement de test est indispensable. Le délai de prise en compte reste fixé à 24 heures.

3. LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.

3.1 LES FORMALITÉS D'ADHÉSION.

Après avoir pris connaissance des conditions d'adhésion, le où les responsables de la collectivité adhérente devront formaliser leur adhésion par la signature d'une convention d'adhésion qui leur sera proposée par la Direction Régionale ou Départementale des Finances Publiques. Le correspondant moyens de paiements sera l'interlocuteur de la collectivité. Cette convention formalise l'adhésion et précise le rôle de chaque partie.

A l'appui de cette convention, la collectivité devra remplir et signer un formulaire d'adhésion qui détaille le libellé de la collectivité adhérente et les types de produits qui seront payables en ligne.

Une fois ces formalités effectuées le correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP enregistre l'adhésion de la collectivité dans l'application PayFiP et lui donne **un numéro de client PayFiP** nécessaire pour l'identifier.

3.2 LE DEVELOPPEMENT D'UN ESPACE DE PAIEMENT SUR LE SITE ÎNTERNET DE LA COLLECTIVITÉ

L'accès au service de paiement en ligne s'effectue après transmission à PayFiP d'une URL (adresse web). PayFiP effectue, sur les champs de cette URL, des contrôles de présence et de forme.

La transmission des références s'effectue à partir du portail de la collectivité, sur lequel l'usager pourra au choix de la collectivité :

- soit saisir les références de son titre ou article de rôle dans un formulaire dédié présenté par la collectivité sur son site Internet ;
- soit sélectionner sa facture dans la liste des factures rattachées à son compte usager.

Les références ainsi collectées enrichiront l'URL aller que la collectivité doit transmettre à PayFiP pour contrôle avant paiement.

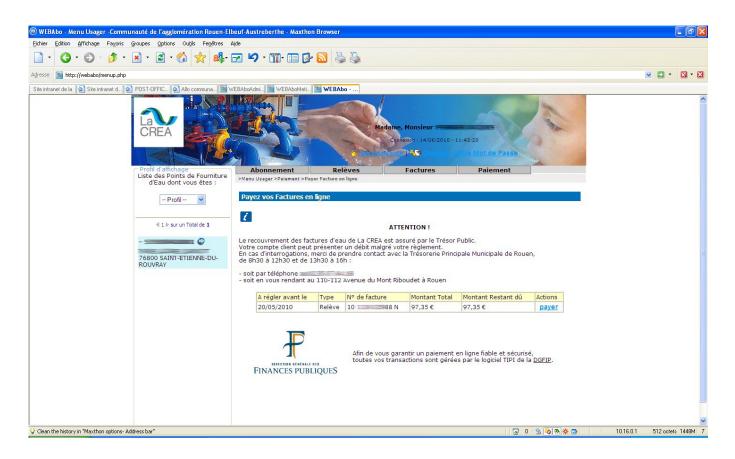
3.2.1 CHOIX DU MODE DE SAISIE

3.2.1.1 LE COMPTE-USAGER

Le compte usager est l'offre la plus aboutie pour le paiement en ligne. Elle permet de disposer d'un compte en ligne sur le site de la collectivité. Ce compte rassemble l'ensemble des factures payées et restant à régler. Il permet de diffuser **une information individualisée pour chaque compte**. Les erreurs de saisie sont limitées ce qui permet ainsi de sécuriser le paiement en ligne.

Cette solution demande cependant des développements conséquents en termes de système d'information comme l'identification des usagers par login et mot de passe et la mise à jour immédiate des comptes-usagers à l'issue du paiement pour indiquer que le titre a déjà fait l'objet d'un règlement par internet.

Exemple de compte-usager :



3.2.1.2 LE FORMULAIRE DE SAISIE MANUELLE

Cette solution consiste à proposer à l'usager de saisir, sur une page dédiée, les références de la dette à payer et permet de générer l'url qui sera envoyée à PayFiP. Cette option est la plus simple à mettre en œuvre car elle ne demande pas l'actualisation d'un compte. La saisie par l'usager peut par contre générer des erreurs dans les références transmises et dans les montants payés qui seront détectées dans les contrôles de cohérence de l'application PayFiP (format des données transmises dans l'url, existence de la dette).

Pour cette raison, il est conseillé de prévoir un contrôle de présence suite à la saisie du formulaire, de la référence de la dette, du montant et de l'adresse de messagerie électronique.

Exemple de formulaire de saisie :



3.2.2 L'APPEL DE PAYFIP EN POP-UP

L'application PayFiP communique avec l'usager au moment du règlement en lui proposant de choisir de régler par carte bancaire ou par prélèvement, puis en confirmant le paiement ou dans certains cas en affichant des messages d'erreurs.

Pour ce faire, il convient d'appeler l'application PayFiP dans une nouvelle fenêtre du navigateur. L'appel de PayFiP doit s'effectuer en popup, de telle sorte qu'en fermant la fenêtre ouverte, l'usager se retrouve sur le portail de la collectivité. Il est donc vivement conseillé d'appeler l'application PayFiP dans une fenêtre pop up de manière à éviter des déconnexions intempestives en cas d'erreur et d'utiliser les paramétrages de fenêtres préconisées par PayFiP dans le chapitre suivant.

3.2.2.1 POUR UN LIEN DE TYPE "HREF" LA SYNTAXE À UTILISER EST LA SUIVANTE :

<Ahref="javascript:window.open('url PAYFIP','_blank','height=700, width=900, toolbar=no, menubar=no,
scrollbars=no, resizable=yes, location=no, directories=no, status=no');">
Appel PAYFIP

3.2.2.2 POUR UN LIEN SUR UN BOUTON LA SYNTAXE À UTILISER EST LA SUIVANTE :

<INPUT type="button" onClick="javascript:window.open('url PAYFIP','_blank','height=700, width=900, toolbar=no, menubar=no, scrollbars=no, resizable=yes, location=no, directories=no, status=no');">

Avec url PayFiP = https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web? numcli=NUMCLI&exer=EXER&refdet=REFDET&objet=OBJET&montant=MONTANT&urlcl=URLCL &mel=MEL&saisie=SAISIE

Il est impératif d'avoir une popup dont la résolution minimale est de 900*700.

3.3 Phases de test et d'activation

A la suite des développements entrepris par la collectivité, le portail doit être en mesure de transmettre à PayFiP toutes les informations nécessaires au traitement du paiement.

Pour l'option formulaire de saisie, ces tests permettront à la collectivité qui les réalise de s'assurer que toutes les informations obligatoires seront correctement collectées et transmises à PayFiP.

Pour l'option compte-usager, les tests permettent à la collectivité de s'assurer que le choix d'une facture par l'usager sur le portail entraîne la structuration et l'envoi d'une URL conforme.

Un **numéro de client PayFiP** est attribué pour chaque budget collectivité adhérent au dispositif. A chaque client est associé au minimum un produit pour lequel la collectivité proposera le service de paiement en ligne.

Un client PayFiP est rattaché à un numéro SIRET et à son protocole d'échange. Il est donc nécessaire de créer un client pour les budgets annexes qui disposent de leur propre SIRET et de créer deux clients PayFiP si la collectivité utilise le protocole Titre ou le protocole Rôle.

Le client est créé dans l'application par le correspondant moyens de paiement (administrateur local PayFiP), à l'issue de la création, le correspondant moyens de paiement transmet à la collectivité son **numéro de client PayFiP**.

Ce numéro doit figurer dans les échanges entre le site de la collectivité et l'application PayFiP.

La réalisation du paiement d'activation Prélèvement et\ou du paiement d'activation CB est nécessaire pour le passage au statut Actif Prélèvement et\ou Actif CB.

Par contre, les deux paiements étant indépendants, il n'est pas nécessaire de les réaliser en même temps. Cependant, le paiement par prélèvement seul n'étant pas possible, l'activation CB doit être réalisée avant l'activation Prélèvement.

Les paiements de tests sont réalisés avant les paiements d'activation.

3.3.1 PHASE DE TEST

3.3.1.1 TEST D'ENVOI DE L'URL À L'APPLICATION PAYFIP

Avant le passage en production et l'ouverture du service, une phase de test est obligatoire pour les paiements CB. Cette phase de test n'est pas nécessaire pour les paiements Prélèvement.

Elle consiste à transmettre à PayFiP, par le portail de la collectivité adhérente, une URL de Test constituée de données spécifiques.

Cette URL se compose de la manière suivante :

https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?

<u>numcli</u>=#####&exer=####&refdet=#####&objet=#####&montant=#####&mel=#####&urlcl=######&saisie=*T*

Tableau descriptif des paramètres de l'URL ALLER:

PARAMETRE	LONG	PROTOCOLE ORDONNATEUR INDIGO-PESASAP	PROTOCOLE ORDONNATEUR ROLMRE	PROTOCOLE ORDONNATEUR ORMC			
numcli	6	NUMERO CLIENT ATTRI	BUE A LA COLLECTIVITE PayFiP	PAR L'ADMINISTRATEUR			
exer	4		9999				
refdet	18	000000000000000000	999999990000000000000	999999990000000000000			
	ou	99990000000999999	333333333333333333333333333333333333333	333333330000000000000000000000000000000			
	21	18 CARACTERES	21 CARACTERES	21 CARACTERES			
objet	< 100	SAISIE LIBRE					
		PROSCRIRE TOUTES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL					
montant	11 max	TESTS : SAISIE LIBRE					
		Dans le cadre de la phase de test et d'activation, les centimes doivent être nul (00)					
mel	6 à 80	Adresse électronique du testeur					
urlcl	<250	Adresse web retour de la collectivité					
		Doit être une URL accessible sur internet et non pas uniquement sur l'intranet					
saisie	1	« T » pour des Ul	« T » pour des URL de test et « X » pour des URL d'activation.				

Attention : Pour des raisons liées à la gestion des doublons, il faut indiquer pour chaque paiement test et activation un montant différent.

Exemples d'url test :

Dans le cas d'une URL de test, le champ « saisie » doit être valorisé à « T ».

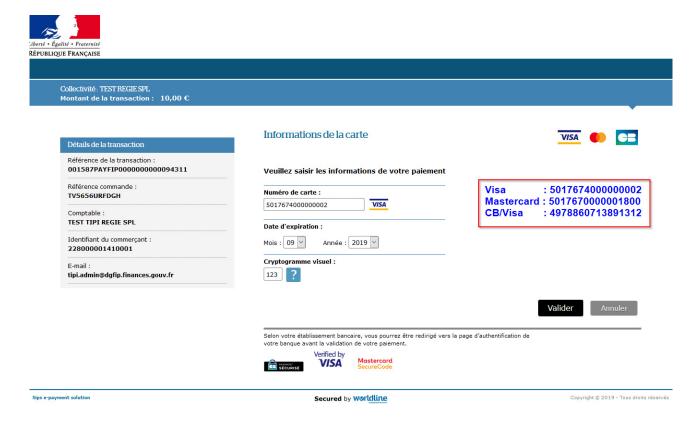
Une fois l'URL de test générée et envoyée, PayFiP effectue divers contrôles et affiche une fenêtre proposant le paiement de la dette test.

Paiement de test par Carte Bancaire

1 / Choisir payer par carte bancaire



2 / L'écran de saisie des données carte bancaire s'affiche



Saisir le numéro de l'une des trois cartes suivantes :

Visa: 5017674000000002

Mastercard : 5017670000001800 CB/Visa : 4978860713891312

La date d'expiration doit être **postérieure au mois courant** et le cryptogramme est libre.

Cliquer sur « Valider »

3 / Un écran de simulation de contrôle 3D Secure (contrôle du code d'authentification que reçoit l'usager par SMS pour valider son paiement) s'affiche

ACS 3D Secure Developpements VERIFIED by VISA						
Pour accepter le paiement, veuillez selectionner le type de réponse d'Authentification de Paiement Date : 09/08/2019 01:23:39	t puis cliquez sur "Valider".					
Commerçant: TESTREGIESPL						
Site: http://www.tipi.budget.gouv.fr						
Montant : 10,00 €						
Numéro de carte : ###################################						
Types de réponses de l'Authentification de paiement : Authentification KO - N :						
Problème Technique - U : 🔾						
Authentification OK - Y (CAVV AUTO) :						
Y (Entrez le CAVV): O						
Preuve d'Authentification - A (CAVV AUTO) : \bigcirc						
A (Entrez le CAVV):						
Valider						

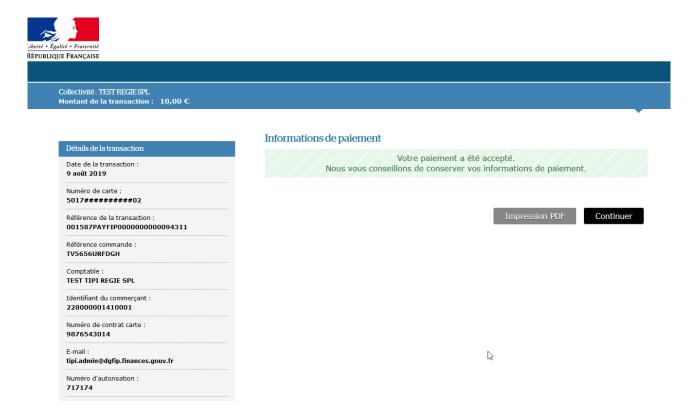
worldline

Par défaut, la case « Authentification OK » est cochée.

Cliquer sur Valider

4 / Un message de confirmation du paiement apparaît à l'écran et le testeur reçoit sur sa messagerie électronique un ticket de paiement qui valide le processus de paiement. Le cas échéant des messages d'erreurs permettent à la collectivité d'effectuer les corrections si nécessaires. (cf annexe 2)

Cliquer sur Continuer pour bénéficier de la notification du résultat



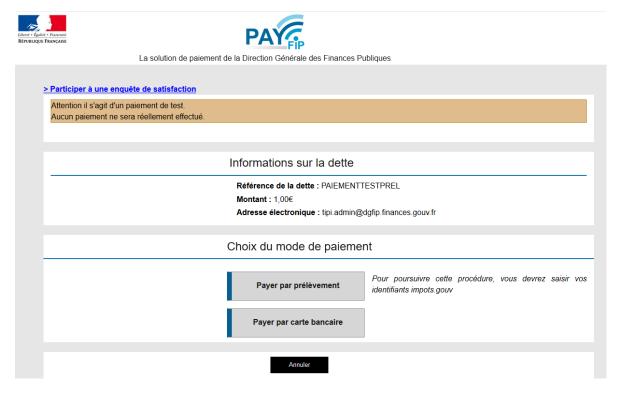
5 / Un dernier écran confirme l'aboutissement de la transaction de test



Par la suite PayFiP constitue une URL retour (PayFiP vers Collectivité) qui sera transmise à l'adresse indiquée dans le paramètre « URLCL » de l'URL aller.

Paiement de test pour les paiements par prélèvement

1 / Choisir Payer par prélèvement



2 / Cliquer sur Connexion





Bienvenue sur PayFiP



La solution de paiement de la direction générale des Finances publiques

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Accueil > Authentification
PayFiP est un service de paiement en ligne sécurisé à destination des usagers des administrations publiques. Pour l'utiliser, vous devez saisir les identifiants demandés pour accéder au site impots.gouv.fr.
Connexion avec mes identifiants impots.gouv.fr
Numéro fiscal
1234567891011
Mot de passe
•••••• Connexion
Numéro fiscal perdu Mot de passe oublié
Je n'ai pas encore d'espace particulier sur impots.gouv.fr
Créer mon espace particulier
En cliquant sur ce bouton, vous serez dirigé vers le site impots, gouv.fr.
À l'issue de la procédure, vous pourrez retourner sur votre site afin d'effectuer votre paiement.
Cet écran est une simulation du parcours usager PayFiP

3 / Cliquer sur le compte bancaire proposé



4 / Cliquer sur valider



5 / Un écran de confirmation du paiement de test s'affiche



Par la suite PayFiP constitue une URL retour (PayFiP vers Collectivité) qui sera transmise à l'adresse indiquée dans le paramètre « URLCL » de l'URL aller.

3.3.1.2 TEST D'EXPLOITATION DE L'INFORMATION RETOUR

Après paiement par l'usager, l'application PayFiP peut envoyer par l'intermédiaire d'une URL (adresse web) retour, l'information relative au règlement effectué. Il appartient à la collectivité si elle le souhaite de tester l'exploitation des données contenues dans cette URL retour.

Si le mode d'accès au service est un compte-usager, le client « Collectivité » doit obligatoirement traiter l'information paiement transmise par PayFiP sur l'adresse URL servie dans le paramètre « URLCL » de l'URL aller (voir supra). En effet, il est impératif de faire apparaître à l'écran une information indiquant que la facture a fait l'objet d'un règlement par Internet et au mieux en interdire la sélection

ATTENTION:

Les collectivités qui souhaitent mettre en œuvre un retour sécurisé en https devront utiliser un certificat déclaré auprès d'une autorité de certification et non un certificat auto-signé. Dans tous les cas, vous devez fournir au correspondant moyens de paiement les références de votre certificat pour vous assurer que celui-ci est bien intégré dans le magasin de confiance du serveur PayFiP (Cf §2).

L'URL retour est constituée à partir des paramètres transmis dans l'URL aller, complétés de paramètres traduisant le résultat de l'opération. Le résultat de la transaction est indiqué dans le champ

« **RESULTRANS** » de l'URL retour. Seules les opérations payées doivent donner lieu à mise à jour du système d'information. Les paramètres « **dattrans** » et « **heurtans** » sont enrichis de la date et heure de l'opération enregistrée par PayFiP.

Cette URL se compose de la manière suivante :

<urlcl>2?

numcli=#####&exer=#####&refdet=######&objet=#####&montant=#####&mel=#####@###. ###&saisie=*T*&resultrans=#&numauto=####&dattrans=#####&heurtrans=####

Tableau descriptif des paramètres de l'URL Retour:

PARAMETRES	FORMAT	LONG	VALEUR
numcli	Idem URL aller		Idem URL aller
exer	ldem URL aller		Idem URL aller
refdet	ldem URL aller		Idem URL aller
objet	Idem URL aller		Idem URL aller
montant	Idem URL aller		Idem URL aller
mel	Idem URL aller		Idem URL aller
saisie	ldem URL aller		Idem URL aller
resultrans	Alphabétique	1	« P » Payée CB; « R » Refusée CB; « A » Abandon CB; « V » Payée Prélèvement, « Z » Refusée prélèvement (abandon)
numauto	Alphanumérique	6 (CB)	Paiement CB: Numéro d'autorisation délivré par le serveur d'autorisation et routé par le gestionnaire de télépaiement CB à PayFiP. Pour les paiements de test et d'activation, le paramètre peut être XXXXX
	Alphanumérique	16 (Prélèvement)	Paiement Prélèvement : Numéro d'opération délivré par le module de prélèvement
dattrans	JJMMAAAA	8	Date de la transaction du paiement CB ou Prélèvement
heurtrans	ННММ	4	Heure de la transaction du paiement CB ou prélèvement

² correspond à l'url indiquée dans le paramètre urlcl.

ATTENTION:

L'adresse indiquée dans le paramètre URLCL doit être une URL accessible sur internet et non pas uniquement sur l'intranet du partenaire, ni une url locale à son serveur. Pour cette URLCL, seuls les ports par défaut sont autorisés, protocole http port 80 et protocole https port 443. Les paramètres sont envoyés par la méthode « POST ».(l'indication de ces ports par défaut ne sont pas nécessaires dans l'URL)

Si des paramètres sont indiqués dans le champ URLCL, ceux-ci devront être séparés par %26 au lieu de &

La collectivité peut effectuer des tests sans limitation de nombre et à tout moment, même après l'activation CB ou Prélèvement.

3.3.2 Phase d'activation

Lorsque les tests sont concluants, la collectivité peut déclencher la procédure d'activation de son ou ses numéros clients dans PayFiP. Cette phase conditionne l'ouverture du service aux usagers. A défaut d'activation, les usagers n'auront pas accès au service de paiement en ligne

La procédure d'activation est du ressort de la collectivité.

L'activation est nécessaire pour le paiement CB et pour le paiement Prélèvement

Dans les deux cas l'Url envoyé à PayFiP est identique

Pour activer son N° client (fourni par l'administrateur local de la DR/DDFiP), la collectivité doit transmettre à PayFiP une URL d'activation.

La structure de cette URL est identique à l'URL de test décrite supra.

A l'exception pour l'activation du champ « SAISIE » de l'URL qui doit impérativement être valorisé à « X ».

Cette URL se compose de la manière suivante :

https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=----&exer=9999&refdet=----- &objet=-----&montant=111100&mel=-----&saisie=X

Pour activer le mode de paiement CB, il faut choisir Payer par CB:

Un paiement fictif est proposé pour valider l'activation, il convient alors de saisir le numéro de l'une des trois cartes suivantes :

Visa: 5017674000000002

Mastercard : 5017670000001800 CB/Visa : 4978860713891312

La date d'expiration doit être postérieure au mois courant et le cryptogramme est libre.

Pour activer le mode de paiement Prélèvement, il faut choisir Payer par Prélèvement :

La procédure à appliquer est identique à celle de la procédure de tests, l'identifiant fiscal et le mot de passe de connexion sont pré-remplis.

Une fois le paiement d'activation réalisé, un écran confirme l'activation du client et un message d'activation est transmis par messagerie électronique à l'adresse indiquée dans l'URL, à la boite générique fonctionnelle de la trésorerie et à l'administrateur PayFiP de la DR/DDFiP ayant créé le client dans l'application PayFiP.

Le paiement en ligne sera possible à J+1 après activation.

ATTENTION:

Par la suite, le comptable public doit paramétrer dans Hélios la « date de prise en charge des pièces pour 1^{er} envoi TIPI », sans ce paramétrage aucun titre de la collectivité ne sera payable en ligne.

C'est donc le comptable public qui donne le feu vert à la collectivité pour proposer à ses usagers le nouveau service de paiement en ligne.

Les dettes seront payables au plus tard deux jours après la date de leur prise en charge dans Hélios par le comptable public.

NB : Avant le déploiement au grand public, un panel de testeurs peut être désigné pour vérifier que l'ensemble des paramétrages a été effectué et que les titres pris en charge sont payables en ligne.

3.4 PASSAGE EN PRODUCTION

3.4.1 ADRESSE D'ENVOI ET STRUCTURE DE L'URL ALLER :

Une fois le compte client PayFiP activé, le dispositif peut entrer en phase de production et être proposé aux usagers.

En phase de paiement, le code « saisie » des URL envoyées doit être renseigné à « A » ou « M » en fonction de l'option choisie pour accueillir les usagers sur le site Internet. (A pour un compte usager, M pour formulaire de saisie).

Avant l'ouverture du service, la collectivité doit s'assurer que l'url générée par son site Internet prend en compte cette règle. A défaut, la réception par PayFiP d'URL de paiements réels dont le code saisie est « X » ou « T » empêchera le paiement et indiquera des messages d'erreur aux usagers.

Après saisie ou sélection de la dette par l'usager, la collectivité doit enrichir l'URL aller pour transmission à PayFiP.

La collectivité vérifie que tous les champs obligatoires sont enrichis

En cas de formulaire de saisie, la collectivité doit instaurer un contrôle de présence sur les références le

montant et l'adresse de messagerie automatique. L'application PayFiP effectuera un contrôle de cohérence avec les titres pris en charge et les données saisies par l'usager.

https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=----&exer=-----&refdet=----- &objet=-----&montant=-----&mel=-----&saisie=-

<u>Définition des paramètres :</u>

PARAMETRE	DEFINITION	VALEUR
NUMCLI	Numéro client PayFiP	Obligatoire
EXER	Exercice de rattachement	Facultatif
REFDET	Référence de la facture	Obligatoire
OBJET	Zone libre	Facultatif
MONTANT	Montant	Obligatoire
MEL	Adresse mail de l'usager	Obligatoire
URLCL	URL retour de la collectivité	Facultatif
SAISIE	Mode de saisie sur le portail du client PayFiP	Obligatoire

Description et format des paramètres pour un client « Collectivité » hors ORMC:

Paramètre de l'URL	FORMAT	LONG	PARAMETRES INDIGO Titres	PECACAD	PARAMETRES ROLMRE
Numcli	Numérique	6	NUMERO CLIENT ATTRIBUE A LA COLLECTIVITE PAR L'ADMINISTRATEUR PayFiP		
exer	Numérique	4	CODEXER	Exer	ROLEX

refdet	Se conformer au format propre à chaque protocole	18 ou 21	CODEXER (4) + NUMTITRE(8) + NUMORDRE 6) (total=18)	Exer (4) + IdPce (8) + IdLigne (6) (total=18)	ROLEX (4) + ROLREC (2) + ROLDEB si champ existant sinon «00 » + ROLDET (13) (total=21)
objet	Alphanuméri que (a z A Z 0 9 espace)	< 100	PROSCRIRE TO	Zone libre : Dutes donnees a ca	ARACTERE PERSONNEL
montant	En centimes d'Euro sans virgule	11 max	MONTANT MtHt si MtTVA non servi Sinon MtHT+MtTVA ROLTOT		
mel	Adresse valide	6 à 80	Adress	se mel de l'usager qui	acquitte la dette
urici	http:// Ou https://	<250	Adresse d'envoi de l'URL retour. Obligatoire en cas de compte-usager. Cette URL retour doit être une URL accessible sur internet et non pas uniquement sur l'intranet.		
saisie	« M » ou « A »	1	« M » formulaire de saisie « A » sélection dans une liste (compte-usager)		

Description et format des paramètres pour un client « Collectivité » ORMC:

Paramètre de l'URL	FORMAT	LONG	PARAMETRES ORMC
Numcli	Numérique	6	
exer	Numérique	4	Zone Exer du bloc bordereau
rofdot	Se		ZONE1 à 4 caractères :
refdet	conformer au	21	Zone Exer du bloc bordereau

			+ZONE2 à 2 caractères :
			deux premiers caractères de la Zone CodeProdLoc du bloc ligne pièce*
			+ZONE3 à 2 caractères :
	format		saisir 00 si la zone NumDette du bloc pièce contient moins de 14 caractères ou
	propre à chaque protocole		+ 2 premiers caractères de la zone NumDette du bloc pièce si celui-ci contient 15 caractères ou 0 + le premier caractère de zone NumDette du bloc pièce si celui-ci contient 14 caractères
			+ZONE4 à 13 caractères max
			Zone NumDette du bloc pièce
			21 CARACTERES
objet	Alphanumériq ue (a z A Z 0 9 espace)	< 100	Zone libre : PROSCRIRE TOUTES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
	En centimes		MONTANT (bloc ligne pièce)
montant	d'Euro	11 max	MtHt si MtTVA non servi
	sans virgule		Sinon MtHT+MtTVA
mel	Adresse valide	6 à 80	Adresse mel de l'usager qui acquitte la dette
urici	http:// Ou https://	<250	Adresse d'envoi de l'URL retour. Obligatoire en cas de compte- usager. Cette URL retour doit être une URL accessible sur internet et non pas uniquement sur l'intranet.
saisie	« M » ou « A »	1	« M » formulaire de saisie « A » sélection dans une liste (compte-usager)

L'url devra référencer une véritable pièce prise en charge, voici un exemple pour un ORMC de 2018 (facture 1 pour 112,56 euros)

https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web? numcli=000001&exer=2018&refdet=2018EA00000000000001&objet=&montant=11256&mel=colle ctivite@fournisseur.fr&urlcl=https://www.collectivites.fr/retourpaiement&saisie=M

<u>Détermination du NUMORDRE pour le protocole INDIGO Titres</u>

Pour les titres issus d'un fichier INDIGO, la référence de la dette = CODEXER+NUMTITRE+NUMORDRE. Si NUMTITRE (numéro de titre) apparaît clairement sur le titre, le NUMORDRE n'y est pas systématiquement inscrit il est donc nécessaire de l'indiquer à l'usager.

Pour le déterminer, suivre les règles suivantes :

<u>Pour les titres " Mono Débiteur – Mono Imputation "</u> (identifiés par la " NATURE DE TITRE " 00, 01 dans Hélios), la zone "NUMORDRE" doit être impérativement servie à «<u>000001</u> » ou «1 ».

<u>Pour les titres " Mono Débiteur – Multi Imputation "</u> (identifiés par la " NATURE DE TITRE " 09 ou 10 dans Hélios), la zone "NUMORDRE" doit être impérativement servie à " <u>000001</u> " ou **«1 ».** Le regroupement pour le paiement est systématiquement effectué sur le premier numéro d'ordre.

<u>Pour les titres " Multi Débiteur – Mono Imputation "</u> (identifié par la " NATURE DE TITRE " 03 dans Hélios), la zone "NUMORDRE" doit correspondre au numéro d'ordre renseigné dans le fichier de titre émis.

Détermination de l'IdLigne pour le protocole PES ASAP :

<u>Pour les titres de " Mono Débiteur – Mono Imputation "</u> la zone " IDLIGNE " du paramètre REFDET de l'URL aller doit être impérativement servie à " 000001 ". ou «1 »

<u>Pour les titres " Mono Débiteur – Multi Imputation "</u> la zone " IDLIGNE" du paramètre REFDET doit être impérativement servie à " 000001 " ou «1 ». Le regroupement pour le paiement est systématiquement effectué sur la première ligne de pièce.

<u>Pour les titres " Multi Débiteur – Mono Imputation "</u> la zone " IDLIGNE" du paramètre REFDET doit correspondre à l'IdLigne renseigné dans le fichier de titre émis.

<u>Nota</u>: Pour les titres « Multi Débiteur - Multi Imputation », il convient de prendre l'attache de l'équipe projet PayFiP, par l'intermédiaire de la Direction Locale des Finances Publiques. Ce type de pièce suppose en effet que la zone " IDLIGNE" du paramètre REFDET corresponde au premier IdLigne utilisé pour le débiteur, qui correspond à l'IdLigne de regroupement.

Particularités pour la logique ROLE (ROLMRE) :

Pour ce format, la zone ROLREC (code recette, caractères alphanumériques) est obligatoirement renseignée.

Si ROLDEB est renseigné, prendre la valeur existante, si non renseigné, prendre « 00 ».

Particularités pour la logique ROLE (ORMC) :

Pour ce format, les deux premiers caractères de la zone CodeProdLoc du bloc ligne pièce sont

obligatoirement renseignés.

Pour un rôle les deux premiers caractères de la zone CodeProdLoc devront impérativement être identiques sur toutes les lignes d'un numéro de facture sinon l'article de rôle ne sera pas payable en ligne.

Pour la logique rôle (ROLMRE et ORMC), la numérotation des factures de rôle devra impérativement être séquentielle sur une année civile pour éviter tout doublon. PayFiP ne tient pas compte des codes périodes.

Le code recette qui doit figurer sur le formulaire d'adhésion est constitué des deux caractères de ROLREC (ROLMRE) ou des deux premiers caractères de la zone CodeProdLoc du bloc ligne pièce (ORMC)

A réception de son avis des sommes à payer, l'usager se connecte sur le site de la collectivité et, au choix de celle-ci, saisit dans un formulaire ou sélectionne dans une liste, la dette correspondant à sa facture. Une URL est alors générée par la site de la collectivité ou de la collectivité à destination de PayFiP.

A partir de cette URL aller, PayFiP effectuera des contrôles de présence et de forme avant de présenter la page de paiement à l'usager sur laquelle il effectuera son paiement en mode sécurisé.

3.4.2 Adresse d'envoi et structure de l'URL retour:

Dès lors que le client PayFiP a servi le champ « URLCL » dans l'URL aller, PayFiP lui retransmettra sur cette adresse, le résultat de la transaction.

L'adresse indiquée dans le paramètre URLCL doit être une URL accessible sur internet et non pas uniquement sur l'intranet du partenaire, ni une url locale à son serveur. Pour cette URLCL, seuls les ports par défaut sont autorisés, protocole http port 80 et protocole https port 443. Les paramètres sont envoyés par la méthode « POST ».(l'indication de ces ports par défaut ne sont pas nécessaires dans l'URL). Dans le cas contraire, le retour des informations de paiement ne serait pas géré par PayFiP.

Le client PayFiP pourra ainsi connaître en temps réel le dénouement d'un paiement effectué sur PayFiP. Les informations transmises lui permettront d'actualiser le système d'information de la collectivité. Le client PayFiP, qui aura opté pour un compte-usager, devra :

- indiquer en correspondance de la dette réglée via PayFiP, «paiement CB par Internet en cours de validation »,
- ne plus permettre la sélection de cette dette à son usager,
- traiter les fichiers FLUOR pour présenter à son usager une situation à jour tenant compte des paiements réalisés par un autre moyen.

<u>Adresse d'envoi de l'URL retour :</u> <u>http://www. ou https://www.</u>-URLCL-indiquée par le client dans l'URLaller

Définition des paramètres de l'URL retour :

PARAMETRE	DEFINITION
NUMCLI	Numéro client PayFiP
EXER	Exercice de rattachement
REFDET	Référence de la dette
OBJET	Zone libre
MONTANT	Montant
MEL	Adresse mail de l'usager
SAISIE	Mode de saisie sur le portail du client PayFiP
RESULTRANS	Résultat de la transaction du paiement CB ou prélèvement
NUMAUTO	Numéro d'autorisation de l'opération :
	-6 caractères pour la CB
	-16 caractères pour le prélèvement
DATTRANS	Date de la transaction

Les paramètres facultatifs sont renseignés dans l'URL retour s'ils ont été servis dans l'URL aller.

Description et format des paramètres :

PayFiP transmettra dans l'URL retour pour les paramètres NUMCLI, EXER, REFDET, OBJET, MONTANT et MEL, les mêmes valeurs que celles présentes dans le l'URL aller.

PARAMETRE	FORMAT	LONG	VALEUR
NUMCLI			Idem URL aller
EXER			Idem URL aller
REFDET			Idem URL aller
OBJET			Idem URL aller
MONTANT			Idem URL aller
MEL			Idem URL aller

SAISIE			ldem URL aller					
RESULTRANS	Alphabétique	1	« P » Payée CB ; « R » Refusée CB , « V » Payée Prélèvement , « Z » Refusée prélèvement. Seules les valeurs « P » et « V » doivent être traitées.					
NUMAUTO	Alphanumérique	6 (CB)	<u>Paiement CB</u> : Numéro d'autorisation délivré par le serveur d'autorisation et routé par le gestionnaire de télépaiement CB à PayFiP. Pour les paiements de test et d'activation, le paramètre peut être XXXXX					
	Alphanumérique	16 (Prélèvement)	Paiement Prélèvement : Numéro d'opération délivré par le module de prélèvement					
DATTRANS	JJMMAAAA	8	Date de la transaction de paiement CB ou Prélèvement					
HEURTRANS	ННММ	4	Heure de la transaction de paiement CB ou Prélèvement					

4. LE DÉROULEMENT DES PAIEMENTS

4.1 L'ENVOI AU PORTAIL DE LA COLLECTIVITÉ DE L'INFORMATION RELATIVE AU PAIEMENT

A l'issue de la transaction de paiement, PayFiP constituera à l'attention de la collectivité une URL retour qui comportera, en plus des informations transmises dans l'URL aller, le résultat du paiement, à l'adresse indiquée dans le champ URLCL de l'URL aller. La collectivité exploitera cette URL retour pour mise à jour de son système d'information et du site.

4.2 L'ENVOI DU TICKET DE PAIEMENT À L'USAGER ET AU POSTE COMPTABLE

A l'issue de chaque transaction, le gestionnaire de télé-paiement ou le gestionnaire de prélèvement affiche à l'écran un ticket de paiement que l'usager peut imprimer. Ce ticket est simultanément transmis par courrier électronique à l'usager ainsi qu'à la boite générique du comptable public. Ces tickets sont à conserver pendant un an.

4.3 L'EMARGEMENT AUTOMATISE DU PAIEMENT DANS HÉLIOS

Une fois le paiement validé et enregistré, l'application génère en direction d'Hélios un flux automatique d'émargement CB ou Prélèvement qui sera validé le lendemain par le comptable public.

5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Phase 1: Etapes préparatoires pour la collectivité

- Analyse et appropriation du guide de mise en œuvre ;
- Signature de la convention et du formulaire d'adhésion, transmission au comptable public ou directement au correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP;

Phase 2: Test du dispositif par la collectivité

- Transmission par le correspondant moyens de paiement à la collectivité du numéro de client PayFiP;
- Test du formulaire de saisie manuelle ou du compte usager de la collectivité avec l'envoi de l'URL de paiement test vers PayFiP

Phase 3: Activation et mise en production

- Constitution et envoi de l'URL d'activation CB vers PayFiP.
- Envoi de l'URL d'activation Prélèvement vers PayFiP
- Paramétrage Hélios PayFip et feu vert du comptable public
- Adaptation des avis des sommes à payer envoyés aux usagers.

Phase 4: Ouverture du dispositif

- Communication aux usagers de la nouvelle offre de service
- Premiers paiements enregistrés

ANNEXE 1 - TABLEAU DES CODES ERREURS

Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole 0= REGIE; 1= TITRE (INDIGO/PES V2); 2=ROLMRE; 3=TITRE EPS; 9= CLIENT GENERIQUE	Longueur du champ	Règle de gestion	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE PAGE DGFIP SAISIE= "P"	Libellé en cas d'anomalle pour SAISIE MANUELLE SAISIE= "IM"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE AUTOMATIQUE SAISIE="A"
Saisie	contrôle d'existence et de valeur	0 - 1 - 2 - 3	1	La valeur du champ ne peut avoir pour valeur que "P-M-A-T ou X". La valeur "P" est chargée automatiquement lors d'un accès par le portail. si la valeur du champ ="M" message colonne "saisie automatique", si la valeur ="A" message colonne "saisie automatique", si la valeur = "T" c'est une URL de test, si valeur = "X" c'est une URL d'activation	S 1	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement!" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement". Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP	paiement par Internet est impossible.	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	contrôle du nombre et du format des caractères	0-1-2-3-9	6	Le numéro de client PayFiP doit comporter 6 caractères numériques. Sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles		"Ce numéro de client PayFiP n'est pas valide. Merci de le vérifier dans le paramètre "NUMCLI" et ou contacter l'administrateur PayFIP." un bouton "Fermer la fenètre" ferme la POP-UP - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP. un reporting informera l'administrateur	L'identifiant collectivité que vous avez saisi est erroné ou inconnu. Merci de ressaisir l'identifiant collectivité précisé sur votre facture ou avis des sommes à payer. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de saisie de l'identifiant collectivité.	"Ce numéro de client PayFiP n'est pas valide. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP (PayFiP) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP).	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP (PayFiP) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicité de la collectivité par PayFiP.
	contrôle d'existence du NUMCLI dans la base des clients PayFiP (précision : les clients de statut "migré" présents dans PayFiP sont ignorés)			le N° du client doit être pré-existant dans la base PayFiP sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles. En mode de saisie "P" le client ne doit pas être un client régie ni un client générique.	Т2	un reporting informera i administrateur PayFiP	un reporting informera l'administrateur PayFiP	un reporting informera l'administrateur PayFiP	explicite de la collectivite par PayFiP. un reporting informera l'administrateur PayFiP

			Client uniquement CB si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "Inactif CB" Client uniquement PREL si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client PREL est à "Inactif PREL" Client CB et PREL si le champ SAISIE = "X" et les statuts du Client CB et PREL sont « Inactif »	"Le client PayFiP ne peut pas être réactivé par cette procédure, veuillez contacter l'administrateur PayFiP" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	
		0 -1 - 2	Si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "Actif CB" ou le statut est encore "Enregistré CB" mais une activation vient d'être effectuée (présence des références du client dans la table TPA_ACTIVATIONCLIENT) - Rappel la mise à jour du statut au niveau du client est effectuée en différé mais il est prévu un contrôle pour empécher la réalisation successive de l'opération d'activation Client uniquement PREL si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client PREL est à "Actif PREL" Client CB et PREL si le champ SAISIE = "X" et les statut du Client CB et PREL sont « actif » ou en cours d'activation.	"Le client PayFiP est déjà activé. Pour effectuer un test, valoriser le champ SAISIE à "T" dans l'URL d'appel" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	
NUMCLI	contrôle du statut du client PayFiP		Client CB et PREL Mode de saisie activation : les deux statuts ne sont pas « actifs », ni « inactif », le statut CB est différent de « Enregistré » et le statut prélèv différent de « Nouveau »	"L'activation n'est pas possible sur ce client. Pour effectuer un test, valoriser le champ SAISIE à "T" dans l'URL d'appel" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIP	
			si le champ SAISIE = "X" et le statut CB est à "Enregistré" et/ou le statut PREL est « Nouveau » poursuite des contrôles PayFiP		

	0 - 1 - 2 - 3	Client uniquement CB si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et le statut du Client CB est différent de "Actif CB" le paiement par CB est impossible Client uniquement PREL si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et le statut du Client PREL est différent de "Actif PREL" le paiement par prélèvement est impossible	Т5		Le paiement en ligne est momentanément indisponible pour cet identificant collectivité. Merci d'effectuer votre réglement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de ressaisie de l'identifiant collectivité. un reporting informera l'administrateur PayFIP	payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la	règiement directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
		que le client n'a pas opté pour le prélèvement ou que le statut pour l'option prélèvement est différent de « Nouveau »	Т7	"Vous ne pouvez pas activer le client PayFiP car il n'est pas enregistré dans le référentiel du prestataire de télépaiement"			
		Si le mode de saisie est « M », « A » ou « P » le statut du Client CB ou PREL est à "A" (actif) passage au contrôle PayFiP suivant					
contrôle IRIS	1-2-3	of paragraphe 3 "TRAITEMENT IRIS"	Т6	"Ce client ne peut pas être activé ou testé car il n'est pas référencé dans le référentiel IRIS. Veuillez prendre contact avec votre comptable" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la ferneture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	Le paiement en ligne pour cet identifiant est momentanément indisponible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de ressaisie de l'identifiant collectivité. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette dette ne peut pas être payée par Internet, veuillez vous adresser à la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer' un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette dette ne peut pas être payée par Internet, veuillez vous adresser à la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer' un bouton 'Fermer la fenêtre' permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP

	contrôle de l'accès sécurisé	0 - 9		Si le client est de type Régie et a été identifié comme utilisant le protocole Webservice (protocole sécurisé valorisé à S), le paiement ne peut être effectué en utilisant l'url mais doit être effectué par web service. Si le client est de type générique (test sur le code protocole 9 est normalement suffisant car tous les clients génériques ont le protocole sécurisé valorisé à S), le paiement ne peut être effectué en utilisant l'url mais doit être effectué par web service.	Т8	"L'activation ou le test du client n'est possible qu'en accès sécurisé" un reporting informera l'administrateur PayFiP	par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement.	Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP
EXER	vérification du format d' EXER si le champ est servi (donnée facultative)	0	4	L'exercice comporte 4 caractères numériques, l'année doit être N ou N-1 par rapport date du jour	E1	"Le champ exercice doit comporter uniquement 4 caractères"	Sans Objet.	"Le champ exercice doit comporter uniquement 4 caractères. Veuillez le saisir à nouveau."	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre réglement par un autre moyen de paiement."
		1 - 3	18	REFDET doit comporter 18 caractères numériques.CODEXER ou Exer (4) + NUMTITRE ou IdPce (8) + NUMORDRE ou IdLigne (6) sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	R1		La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette.	"Le format de la référence de la dette est incorrect. Veuillez la ressaisir" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de la collectivité -il n'y a d'appel explicité de la collectivité par	"Suite à un problème technique, le paiement par internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des
	contrôle de forme	2	21	REFDET doit comporter 21 caractères CODEXER(4) + ROLREC(2) + ROLDEB(2) + ROLDET(13) caractères alphanumériques sans accent sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	R2	si saisie ="X" message:"le format du paramètre REFDET de l'URL d'activation n'est pas conforme" si saisie = "T" message: "le format du pramètre REFDET de l'URL de test n'est pas conforme" un bouton "Fermer la fenêtre" clot la POP-UP un reporting informera l'administrateur	un reporting informera l'administrateur PayFiP	u apper expirate de la conectivité pai PayFiP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
		0	6 à 30	REFDET doit comporter entre 6 et 30 caractères au format a z A Z 0 9 sinon le paiement est impossible	R3	- PayFiP	Sans Objet.	"La référence de la facture est incorrecte, veuillez la ressaisir au format alphanumérique (a z A Z 0 9)" un bouton "Fermer la fenètre" ferme la POP-UP et renvole à l'écran de saisie – il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la régie indiquée sur la facture". un bouton "Fermer la fenètre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP

			Si la dette n'est pas dans la base de paiement PayFiP, le paiement est impossible. Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base. Il sera vérifié que le format de la référence de dette est conforme à ce qui est prévu dans le protocole.	R4 Référenc e de la dette inconnue	vérifier" si SAISIE = "T" "la référence du titre de test n'est pas conforme, veuillez la vérifier" un bouton OK ferme la POP-UP	PayriP	règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et tenvoie à l'écran de saisie (il n'y a pas d'appel explicite de la collectivité par PayFiP)	"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre réglement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	contrôle de REFDET dans la base PayFiP 1 - 2 - 3	Incohérence entre la référence de la dette et le numéro de client	R5			nouvel échec, merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenètre" ferme la POP-UP.	"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre réglement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	
		si la dette est déjà émargée dans la base de paiement le paiement est impossible	R6 Dette déjà payée			bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur	"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS".un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. Un reporting informera le super administrateur	
	ontrôle du délai de nise en ligne	1 - 2 - 3	si la date du jour est > "date de pec" + "délai de mise en ligne" du contrat associé le paiement est impossible.	R7 Hors délai		Vous devez régler la somme à payer directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur	directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur	"Le délai pour payer cette dette sur Internet est expiré, vous devez la régler directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP

REFDET

				s'il n'y a pas de contrat associé au client PayFiP pour ce type de produit le paiement est impossible NB pour "A", "M" et "P" : le contrôle est prévu dans les traitements mais le cas ne pourra jamais se produire car on associe le contrat correspondant lors de la prise en charge de la dette et ensuite il n'y a pas de suppression physique des contrats (une fois créé quand le client est activé, on peut seulement clore ou supendre un contrat).	R8	SAISIE="X" "Aucun contrat produit associé à votre identifiant, impossibilité d'activer le client, veuillez contacter l'administrateur PayFiP" SAISIE="T" "Aucun contrat créé, tests impossibles, veuillez contacter l'administrateur PayFiP". Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Cette somme ne peut pas être payée sur Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFIP	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésoreirie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFIP
	contrôle du statut du contrat associé	1 - 2 - 3		S'il existe un contrat associé ayant pour statut "S' (suspendu) le paiement est impossible	R9		Cette somme ne peut pas être payée sur Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP	Trésorerie indiquée sur votre Avis des	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
				s'il n'y a aucun contrat au statut "O"(ouvert)-l'activation est impossible.	R10	SAISIE="X" "Aucun contrat produit associé à votre identifiant avec un statut "0" Ouvert, l'activation du client est impossible, veuillez contacter l'administrateur PayFiP". Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP			
OBJET	contrôle de forme	0 - 1 - 2 - 3	<100	la valeur du champ doit comporter des caractères alphanumériques + l'espace	01	SI SAISIE X ou T "Les caractères utilisés dans le paramètre "OBJET" sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP- UP un reporting informera l'administrateur PayFiP		"Les caractères utilisés dans la zone Objet sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique." un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre réglement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP, un reporting informera l'administrateur PayFiP

	contrôle du nombre et du format des caractères	0-1-2-3	7	Cas accès par site collectivité Si le nombre de chiffres du montant est supérieur à 7 caractères numériques ou s'il comporte une virgule, l'activation, le test et le paiement par CB sont impossibles. Cas accès par la page DGFIP La zone "Montant" est subdivisée en deux (partie entière et partie décimale). La partie entière doit comporter 5 caractères numériques sans virgule, la zone décimale doit comporter 5 caractères numériques sans virgule, la zone décimale doit comporter 2 caractères numérique sans virgule si elle est servie (si non servie, elle est considérée à 0 pour la suite des traitements).	M1 Erreur de forme du montant		Le format du montant saisi n'est pas correct (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Veuillez le saisir à nouveau. Un bouton "Corriger le montant" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Un problème technique est constaté : le format du montant est incorrect (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur internet dépassé). Merci de réessayer et d'effectuer votre règlement directement auprès de votre Trésorerie (1) en cas de nouvel échec". (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP	Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)» un bouton « Fermer
	contrôle de la valeur du champ MONTANT	0 - 1 - 2 - 3		Si la valeur est supérieure à 99999,99 euros, le paiement par internet est impossible	M2 paiement non autorisé	Le contrôle est effectué mais ne donnera lieu à aucune anomalie car la vérification du nombre maximum de caratères (M1) est fait en premier.	Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet. Merci d'effectuer le règlement auprès de la trésorerie indiquée sur votre facture ou avis des sommes à payer . Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP.	par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP	Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur internet. Merci d'effectuer le réglement auprès de la trésorerie (1) indiquée sur votre avis des sommes à payer (2). (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocoles 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP
MONTANT				si la valeur est inférieure à 1 € le paiement est impossible	M3 Montant non autorisé	Pour l'activation et le test des clients de protocole 0 : "Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. Pour l'activation et le test des clients de protocole 1, 2 et 3 : "Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie.	Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Un bouton "retour accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. Un reporting informera l'administrateur PayFiP.	pour un montant inférieur à 1 Euro. Veuillez régler directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à payer(2)" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP- UP et de retourner à l'écran de saisie.	Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Veuillez régler directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à payer(2)" un bouton l'Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retoumer à l'écran de saisie. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP

	contrôle de la concordance référence/montant de la dette	1 - 2 - 3		Si le montant de la dette saisi est différent de celui de la dette dans PayFIP, le paiement est impossible. Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base.	M4		référence et le montant à payer sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Corriger le montant" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette.	"Ce montant ne correspond pas à la référence saisie. Cliquer sur "Fermer la fenêtre" pour le ressaisir". Ce bouton permet la fermutre de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	«Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payers un bouton'Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
		0-1-2-3		Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base. Pour les régies, les montants sont libres en activation et en test mais il sera vérifié qu'ils ne correspondent pas à un montant interdit (cf. liste des montants simulant un code retour Payzen). Pour les collectivités et les EPS, les montants sont libres en test et en activation mais il est également vérifié qu'ils ne correspondent pas à un montant interdit (cf. liste des montants simulant un code retour Payzen).	M5	Si saisie X (régie uniquement) et T (régie et collectivité) "Montant non autorisé pour le paiement de test ou d'activation." un reporting informera l'administrateur PayFiP			
	Contrôle de format de l'IEP (numéro d'entrée)	3	30 max	Si le paramètre est présent dans l'url, sa valeur doit être servie, être numérique et ne pas comprendre plus 9 caractères.	11	Saisie ="X" message:"le format du paramètre IEP de l'URL d'activation n'est pas conforme"	"Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaitez payer. Veuillez le saisir à nouveau" "Pour votre information le numéro d'entrée peut être libellé IEP ou numéro de dossier	"Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaltez payer. Veuillez le saisir à nouveau" "Pour votre information le numéro	Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre rèalement par un

IEP (numéro d'entrée)	Contrôle de concordance de l'IEP (numéro d'entrée)	3		Si un numéro d'entrée existe en base, sa saisie est demandée pour l'accès type Portail DCFIP. Alors la valeur saisie doit correspondre à celle présente en base. Pour les accès site collectivité, le paramètre sera facultatif mais si la valeur est présente dans l'url envoyé à PayFIP, elle doit correspondre à celle présente en base. Le contrôle ne sera effectué que si en base, l'IEP a été transmis par Hélios. Pour l'activation et le test, l'iep (si le paramètre est présent) doit être conforme à ce qui est prévu dans le cahier des charges (valeur : 123456789).	paramètre IEP de l'URL de test n'est pas conforme" un bouton "Fermer la fenêtre" clot la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP un reporting informera l'administrateur PayFiP la la voyé à 12 si le	sur votre avis des sommes à payer" Un outon "Corriger le numéro" renvoie à l'écran de saisie du numéro d'entrée. un reporting informera l'administrateur PayFiP	d'entree peut etre libelle IEP ou numero de dossier sur votre avis des sommes à payer" Un bouton "Corriger le numéro" ferme la pop-up. un reporting informera l'administrateur PayFiP	autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	contrôle du nombre et du format des caractères	0-1-2-3	6 à 80	l'adresse MEL du débiteur doit être servie sinon le paiement est impossible l'adresse MEL du débiteur doit comporter entre 6 et 80 caractères maximum ainsi que les caractères "@" et "." sinon le paiement est impossible	es es électroni que non servie PayFiP Le avi à Ur Le avi à Le avi à Ur Le avi à à Ur Le avi à Le avi à Ur Le avi à Le avi à Ur Le avi à Le avi à Ur Le avi à Ur Le avi à Ur Le avi à Ur Le avi à Le avi à Ur Le avi à Le avi à Ur Le avi à Ur Le avi à Ur Le avi à Ur Le avi à Le avi à Ur Le avi à Ur	Jn bouton "Corriger l'adresse électronique" envoie à l'écran de saisie des références de a dette. In reporting informera l'administrateur	adresse électronique valide." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de	"Vous devez obligatoirement saisir une adresse électronique valide." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
MEL	Contrôle d'identitié entre les deux adresses mél saisies dans le formulaire du Portail	0 - 1 - 2 - 3		Les deux adresses Mel saisies (mode d'accès portail) sont identiques	A3 Adresse électroni que de confirma tion non-	.es adresses électroniques saisies ne sont as identiques. In bouton "Vérifier les adresses slectroniques saisies" renvoie à l'écran de aisie des références de la dette. In reporting informera l'administrateur 'ayFiP	Sans objet	Sans objet
URLCL	contrôle du nombre et du format des	0	<250	pour les clients de type Régie ce champ doit être servi obligatoirement et doit être au format http://	rmat SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas servie ou comporte des ports non autorisés" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP- UP posettina informaco "compinistatoru".	Sans Objet.	veuillez régler directement auprès de la régle inscrite sur votre facture" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur	

caracteres pour les clients d ROLES si servi http:// https:// indication de por caractères maxir	e au format valide ou comporte des ports non autorisés Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POF UP	P- Sans Objet. un rep PayFi	n reporting informera l'administrateur un reporting informera l'administrateur PayFiP
---	--	--------------------------------	---